

[Accueil](#)[Revenir à l'accueil](#)[Collection](#)[Correspondance active de Jean-Baptiste André Godin](#)[Collection Godin](#)[Registre de copies de lettres envoyées_CNAM FG 15 \(20\)](#)[Item](#)[Jean-Baptiste André Godin à Ernest Rignault, 1er avril 1879](#)

Jean-Baptiste André Godin à Ernest Rignault, 1er avril 1879

Auteur·e : Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888)

Les folios

En passant la souris sur une vignette, le titre de l'image apparaît.

1 Fichier(s)

Informations sur l'édition numérique

ÉditeurÉquipe du projet FamiliLettres (Famillistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle)
DroitsFamillistère de Guise et Bibliothèque centrale du CNAM ; projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle). Licence Creative Commons Attribution - Partage à l'Identique 3.0 (CC BY-SA 3.0 FR).

Présentation

Auteur·e[Godin, Jean-Baptiste André \(1817-1888\)](#)

Date de rédaction[1er avril 1879](#)

Lieu de rédactionGuise (Aisne) - Famillistère

Destinataire[Rignault, Ernest](#)

Lieu de destinationCorbigny (Nièvre)

Scripteur / Scriptrice[Moret, Marie \(1840-1908\)](#)

Description

RésuméGodin informe Rignault que Perruchot et Chalumeau, banquiers à Corbigny, proposent de lui acheter la parcelle dite « chaume Potin » au prix de 400 F. Godin juge l'offre dérisoire. Il demande à Rignault s'il ne faudrait pas vendre la parcelle par voie d'adjudication

SupportLa copie de la lettre utilise le papier du registre orienté dans le format paysage ; le texte est copié sur deux colonnes, chacune correspondant à une page de la lettre.

Mots-clés

[Information](#)

Personnes citées[Perruchot et Chalumeau](#)

Informations sur le document source

CoteFG 15 (20)

Collation1 p. (41v)

Nature du documentCopie à la presse d'un manuscrit

Lieu de conservationBibliothèque centrale du Conservatoire national des arts et métiers, Paris

Notice créée par [Pauline Pélissier](#) Notice créée le 21/11/2023 Dernière modification le 06/02/2024

Guise, le 10 mai 99

Monsieur Bignonnet,

M. B. Berruchot et
Chalosseaux, banquiers,
en votre ville, me deman-
dent à acheter la parcelle
de terre dite Chaux de Botin;
ils m'en offrent quatre
cent francs.

Vous m'avez déjà
parlé en janvier dernier
de cette offre de M. Berruchot.
Je puis me tromper, mais
je la trouve dérisoire.

Ne pensez-vous pas
qu'il y aurait lieu d'af-
ficher cette parcelle de terre
au de la main en vente
par voie d'adjudication ?

publique ?

Que moi-même je sacrifierais
aussi le prix que les
amateurs y attachent.

Je vous prie d'agréer, Monsieur,
l'assurance de mon entière
considération.

